

**CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DE DOMAINE PUBLIC**

**EMPLACEMENT D'UN FOOD TRUCK à SAINT-QUAY-PORTRIEUX**

(à retourner en mairie deux semaines avant la date demandée)

**1) L'Occupant**

Nom : .....

Prénom : .....

Société : .....

**L'occupant doit fournir copie de sa carte de commerçant ambulant, ou d'un extrait Kbis ou Siren et un certificat d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité. En cas de débit de boisson de 3e catégorie, l'occupant doit fournir une copie de sa petite licence à emporter.**

Adresse : .....

Code postal : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Site internet : .....

***Sollicite l'occupation privative du domaine public.***

Date(s) demandées : .....

Lieu et emplacement précis : .....

.....

Heures de vente : de .....heures à .....heures

A l'occasion de la manifestation : .....

**2) Informations Food Truck**

- Type de véhicule :

Camion magasin     Vélo électrique/Triporteur     Remorque     Autre

- Dimensions : Longueur : .....mètres / Largeur : .....mètres / Surface : .....M2

- Type de nourriture proposé à la vente :

.....

- Utilisation de produits de l'agriculture responsable et/ou local et/ou bio :  Oui     Non

- Groupe électrogène :     Oui     Non

Niveau sonore (Db) : .....

- Description du respect de la chaîne du froid :

.....

- Lieu de stockage des aliments après le départ de l'emplacement :

.....

- Mesure d'hygiène : Date du dernier contrôle sanitaire : ..... (justificatif demandé)

### 3 ) Règlement de l'occupation du domaine public et engagement de l'occupant :

La présente convention relève d'un contrat nominatif de droit administratif avec la ville de Saint-Quay-Portrieux. Il ne peut faire l'objet d'un transfert ou d'un prêt à autrui.

L'occupation de l'emplacement est réservée au véhicule mentionné à l'exclusion de toute autre structure ou équipement destiné à la vente, la publicité ou la consommation. Seule l'installation d'un menu sous forme de chevalet ou d'affichette sera autorisée.

L'emplacement est dépourvu d'eau et d'électricité. L'occupant s'engage à être autonome en eau et électricité et à disposer d'un recyclage de ses eaux usées. L'occupant a interdiction de rejeter ses eaux sales dans le réseau des eaux pluviales.

L'occupant s'engage à ne laisser aucun déchet sur son emplacement mis à disposition et à le rendre en parfait état de propreté. Il s'engage à prendre les dispositions nécessaires de la gestion des déchets liés à son activité culinaire et de vente et/ou générés par ses clients dans un périmètre de 20 mètres autour de son véhicule.

L'occupation par un Food truck ne devra pas gêner la circulation motorisée ou piétonne.

L'occupant s'engage à remettre en état tout dommage éventuellement causé au patrimoine municipal de Saint-Quay-Portrieux par l'exercice de son activité.

La ville de Saint-Quay-Portrieux se réserve le droit de contrôler le respect de la destination du domaine public et des usages de celui-ci par l'occupant au regard des termes prévus dans la convention.

Le droit d'occuper l'emplacement est consenti à titre privatif, temporaire et précaire pour la durée et selon des horaires définis, à dater de la signature de la présente convention par la ville de Saint-Quay-Portrieux.

L'occupation temporaire du domaine public dans le cadre d'une activité Food Truck est consentie en contrepartie d'une redevance, établie selon la délibération en vigueur.

Fait à :

le :

L'Occupant :

Signature précédée de la mention « lu et approuvée »  
et cachet commercial

Le Maire de Saint-Quay-Portrieux

Thierry Simelière

---

#### *Partie réservée à l'administration*

Justificatif professionnel :             oui             non  
Attestation d'assurance :             oui             non  
Justificatif sanitaire :                 oui             non  
Licence à emporter (débit de boisson) :  oui             non